

## Des projets de parcs éoliens à Crassous et Canissac

Lundi 15 novembre, lors d'un conseil municipal privé, une représentante de la société « Ventura » est venue présenter aux élus saint-affricains un projet d'implantation d'éoliennes à Crassous. Les élus de l'opposition et quelques-uns de la majorité ont de ce fait eu le sentiment que le marché était d'ores et déjà confié à « Ventura ».

« Il n'en est rien », affirme Florent Tarrisse. « Aucun projet n'a à ce jour reçu notre assentiment. « Ventura » ayant déjà réalisé un certain nombre d'études à Crassous, nous avons accepté qu'ils viennent en parler aux élus. Mais ça ne veut pas dire que nous retiendrons cette société. »

Lors du vote du Plan local d'urbanisme, les élus municipaux avaient retenu deux zones sur la commune susceptibles d'accueillir des éoliennes : Crassous et Canissac.

Depuis, les sociétés « Ventura », « RDE (Recherche et développement éolien) » et « La Compagnie du Vent » ont étudié la possibilité de réaliser des parcs éoliens sur ces deux zones. A Crassous, le souhait de « Ventura » serait d'installer entre huit et douze éoliennes. Les propriétaires auraient donné leur accord.

Un mât de mesure des vents est installé depuis le début de l'année et le permis de construire pourrait être déposé dès le printemps 2005.

### 20.000 euros de TP par éolienne

Les retombées pour la Communauté de communes du Saint-Affricain, via la taxe professionnelle, seraient d'environ 200.000 euros par an pour dix éoliennes (20.000 euros par éolienne).

Les propriétaires, quant à eux, devraient percevoir

environ 3.000 euros par an par éolienne. C'est la somme qui a été proposée à Elian Jean, exploitant agricole à Canissac et par ailleurs conseiller municipal de l'opposition. « La société « RDE » envisage d'implanter six éoliennes chez moi, mais je n'ai rien signé, informe-t-il. Je me laisse le temps de la réflexion, car je suis bien conscient que les éoliennes créent certaines nuisances. »

« La Compagnie du Vent » prospecte pour sa part du côté de Truans, Saint-Etienne-de-Naucoules et le causse de Nissac. « Mais le Plan local d'urbanisme ne prévoit pas l'implantation d'éoliennes dans ce secteur. Il faudrait donc le modifier pour qu'un parc éolien puisse se réaliser par là-bas », précise Florent Tarrisse.

B.A.



La société « Ventura » a mis en place un mât de mesure des vents à Crassous.



## A Saint-Affrique, les opposants s'organisent en association

Mercredi 27 juin, au foyer de Caylus, les adhérents de l'association pour la Préservation de l'identité culturelle et du patrimoine naturel du canton de Saint-Affrique (PICPM du canton de Saint-Affrique) ont organisé une soirée d'information et d'opposition aux deux projets d'éoliens de Saint-Affrique : celui de RDE avec 5 éoliennes sur le plateau de Canissac (permis de construire déposé le 31 mai) et celui de Ventura avec 6 machines installées à proximité de Crassous entre les fermes de Bages et de Nougayrolles (permis de construire déposé le 13 juin).

« Nous sommes opposés à la destruction du paysage et sommes pour la qualité du cadre de vie », a déclaré d'emblée Armand Liquière, trésorier de PICPM, assis à côté de son président Michel André. « Ces projets imposés vont dégrader notre environnement. Nous avons créé cette association pour alerter les amoureux de la nature et du pays et leur faire prendre conscience des nuisances. » Et de déplorer la modification du plan local d'urbanisme et le fait qu'aucune étude d'impact n'ait été faite « sur les habitants » du plateau de Crassous : « Ce que l'on met en cause, c'est l'implantation industrielle à la campagne ».

Pour continuer le débat dans le même créneau à savoir le combat contre l'éolien industriel, l'association avait invité Anne-Marie Citton présidente de l'association Patrimoine, environnement, territoire en pays belmontais qui lutte contre l'implantation de 33 éoliennes sur le Belmontais et Marcel Milhau, de l'association Forum des Monts d'Orb et fondateur du collectif des associations Larzac Lodévois Escandorgue et Monts d'Orb. Tous deux adhérents du collectif « Vent de colère ».

### La théorie du complot

Les deux intervenants ont établi leur propos sur la théorie du mensonge et du complot « parce qu'il y a beaucoup d'argent là-derrrière ».

« Nous avons monté une association face à la succession de fausses informations sur le sujet », a commencé Anne-Marie Citton. « Pourquoi l'éolien alors qu'il y a beaucoup d'autres énergies renouvelables ? L'éolien n'a pas été choisi pour son efficacité mais pour son prix élevé.



Photomontage réalisé pour comparer la hauteur d'une éolienne avec celle du clocher de l'église de Saint-Affrique.

10.000 éoliennes économiseraient 0,3 % de gaz à effet de serre. » Et de dénoncer un alibi « pseudo-écologique ».

Marcel Milhau a poursuivi dans le style « la face cachée de l'éolien » : « Ce que les promoteurs ne disent pas c'est que l'électricité produite par les éoliennes est payée trois fois plus cher que l'électricité classique. Sur votre facture d'EDF, vous payez la part pour les énergies renouvelables. Le problème de l'éolien, c'est son intermittence. Quand il n'y a pas de vent, il faut une source de remplacement et compenser avec des centrales thermiques au gaz. L'idée de fusion Suez et Gaz de France n'est pas un hasard. »

Après avoir tiré à boulets rouges sur les préfets et les commissaires



Anne-Marie Citton, Marcel Milhau, Armand Liquière et Michel André ont apporté leurs arguments pour lutter contre les parcs éoliens industriels notamment ceux de Saint-Affrique.

enquêteurs, Marcel Milhau a appelé à « attaquer l'administration devant les tribunaux... » et à un « rééquilibrage par le peuple ».

Ce qui a fait dire à l'une des 50 personnes présentes dans la salle : « Je suis un peu mal à l'aise dans cette salle, je sens un peu de poujadisme. »

Après la projection dans la salle d'un film tourné par « Vent de colère » et de photomontages (vues de paysages après l'implantation des éoliennes prévues à Saint-Affrique), les réactions de la salle ne se sont pas fait attendre. Yves Couderc a lancé : « L'éolien sert de prétexte à des gens en Allemagne et en Espagne pour polluer et ceci parce qu'ils produisent du vert. »

### Le PLU en ligne de mire

« Il fallait revenir 5 ans en arrière et attaquer le PLU. C'est une chance qu'il n'y ait que deux zones de développement de l'éolien sur la commune », a lancé Elian Jean, agriculteur à Canissac et conseiller municipal de l'opposition à Saint-Affrique. « Il y a 4 ans, j'ai refusé l'offre d'implanter des éoliennes à la première société et j'ai accepté avec la seconde sinon elles auraient été déplacées de 800 mètres (donc hors de son terrain). J'ai négocié pour le pécule. » (Ndlr : Monsieur Jean qui s'en est pris au PLU a oublié de dire qu'il l'a lui-même voté et approuvé le 14 juin 2004 tout comme l'ensemble des élus du conseil municipal de Saint-Affrique présents ce soir-là...). Et de s'interroger : « C'est étonnant qu'aucun élu de Saint-Affrique ne soit là ? »

Armand Liquière a ajouté : « Il y avait en effet plus d'élus pour la réunion de présentation à l'initiative des promoteurs... Ce soir, personne... »

B.G.

Association pour la Préservation de l'identité culturelle et du patrimoine naturel du canton de Saint-Affrique. Carte de membre : 15 euros. Tél. 05.65.99.05.26. ou 05.65.49.27.07.



## Tempête sur le projet éolien de Crassous

Vendredi 18 février, au Familial, à Saint-Affrique, trois représentants de la société Ventura ont exposé leur projet d'implantation de six à dix éoliennes sur deux arcs situés entre Crassous et Boussac. La réunion s'est étendue sur plus de trois heures durant lesquelles l'accueil des riverains et opposants n'a pas été tendre, allant même parfois jusqu'au lynchage verbal.

Si la vie est un long fleuve tranquille, l'éolien est loin d'être une entreprise de tout repos et s'expose parfois à de grosses tempêtes. Vendredi 18 février, les cadres de chez Ventura l'ont appris à leurs dépens. Ils se sont fait molester par certains de leurs auditeurs et leur présentation a été sans cesse interrompue par les opposants au projet éolien de Crassous.

En début de présentation, le maire Alain Fauconnier a expliqué : « J'ai rencontré plusieurs personnes sur le site. Elles m'ont formulé leurs inquiétudes sur le manque d'information et je me suis engagé à ce qu'il y ait une réunion publique. » L'élu a ensuite précisé que deux zones dans le PLU sont susceptibles d'accueillir des parcs éoliens : Canissac et Crassous (lire ci-dessous). Le « Parc éolien Les Faydunes » du nom d'un secteur du plateau de Crassous semble être le plus avancé.

Arnaud Guyot, l'un des trois directeurs de Ventura et les deux chefs de projets Isabelle Mouysset-Kempf et Jean-Michel Mouysset ont alors exposé ce projet développé depuis le premier trimestre 2003.

Il est prévu d'implanter de six à dix éoliennes en deux arcs (encerclant la décharge municipale) entre Boussac et Crassous

nients énergétiques, les impacts sur le tourisme, l'immobilier et le paysage. « Il vous manque une étude », crie un riverain. « Vous n'avez pas demandé l'avis aux habitants? »

Amaud Guyot qui se lance alors dans un exposé général sur l'éolien en France et en Europe ne cesse de se faire interrompre. « Et qui va démonter les éoliennes dans dix ou quinze ans quand vous serez partis? », questionne Anne-Marie Citon, une habitante de Belmont opposée à « l'éolien industriel » et membre de l'association « Vent de colère ». « L'Aveyron n'a pas besoin d'électricité, il en vend déjà. » Dans le flot de critiques qui fusent de toutes parts et qui sont à la limite du lynchage verbal, Michel Condamines, qui a construit lui-même son éolienne à Saint-Affrique, se lève et intervient à propos du bruit : « Il y a des éoliennes qui font du bruit et d'autres non. Il faut connaître le type de machines installées et leurs caractéristiques. Sur un même site, certaines ne font pas de bruit et d'autres sont infernales. »

Après des applaudissements, un riverain s'exclame : « Là, on a compris. »

Michel Condamines se lance alors dans un questionnaire très technique auquel les membres de Ventura ont bien du mal à répondre. Ils finissent par



Jean-Michel Mouysset, Arnaud Guyot et Isabelle Mouysset-Kempf ont exposé leur projet sous les critiques.



Une partie des riverains opposés au projet éolien de Crassous.

Yannick Feraudet s'interpose et évoque les retombées économiques évaluées à 72.000 euros par an de taxe professionnelle et 3.000 euros par mégawatt installé pour les propriétaires. Et d'ajouter : « Il passe une ressource au-dessus de nos têtes, on a une chance économique à saisir. » « Trente personnes de Crassous vont supporter les inconvénients pour les 8.000 habitants de la commune », rétorque un riverain.

Et Yves Couderc d'ajouter :

Alain Guyot tente d'apaiser en vain la salle « surchauffée » : « Cette réunion n'est qu'un début de débat sur le projet qui peut évoluer avec une concertation. »

Les riverains qui supportent déjà les nuisances de la décharge municipale et de la carrière auraient certainement aimé être prévenus avant que toutes les études soient lancées.

Ventura compte déposer son avant-projet définitif en juin 2005 et le permis de construire en septembre 2005.



avouer que le type de machine n'a pas encore été déterminé.

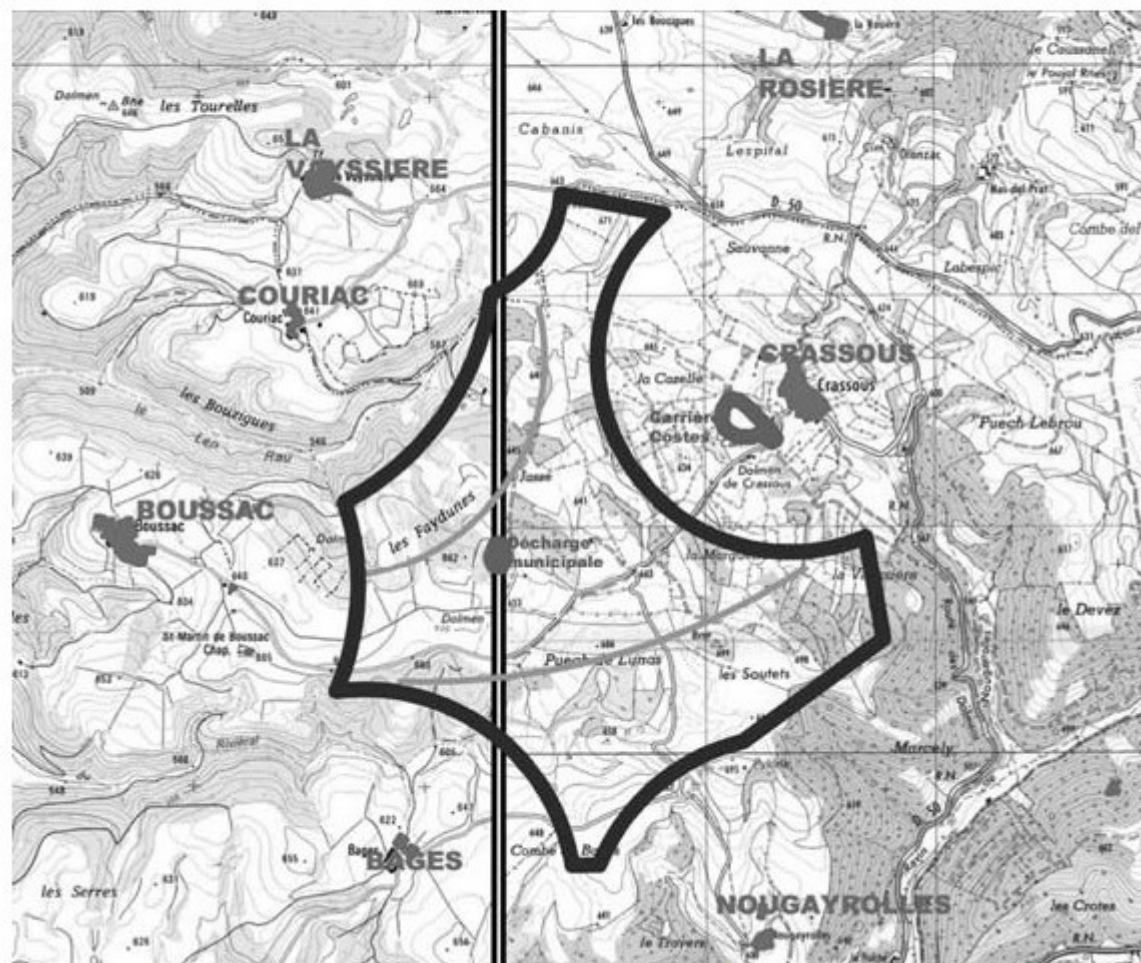
### Dépôt du permis de construire en septembre 2005

Face aux violentes critiques, l'adjoint à l'environnement

« 72.000 euros de taxe professionnelle, ça fait à peine 5 euros par habitant. On peut accepter des nuisances quand il y a des bénéfices réels en terme de richesses et de créations d'emplois. Là, c'est un marché de dupes. »

Les riverains sont repartis avec autant de colère au ventre. Le projet risque d'alimenter encore bien des moulins à vent. En dernier recours, la préfète pourra toujours trancher.

**Benoît GARRET**



2007

Sur ce plan, vous trouverez le périmètre d'étude (trait épais) et à l'intérieur les deux arcs d'implantation de six à dix éoliennes de part et d'autre de la décharge municipale. © Plan fourni par la société Ventura.